

Politique d'hygiène Sécurité de Santé au Travail et d'Action Sociale dans les TOM.

Territoire d'Outre Mer : une audience Ministérielle spécifique.

Une délégation de la Fédération des Finances FO, accompagnée de Yannick LAHAUT, Secrétaire Départemental Finances de la Nouvelle Calédonie a été reçue ce 10 janvier 2012 en audience auprès du Conseiller social des Ministres, sur le dossier action sociale et hygiène et sécurité des Territoires d'Outre mer.

Ce rendez vous a permis de réitérer une demande de longue date s'agissant de l'absence de structure d'action sociale et hygiène et sécurité dans les territoires d'outre mer.

FO FINANCES a rappelé son exigence pour une égalité d'accès de tous les agents des territoires d'outre mer aux prestations d'action sociale, au même titre que les agents de la métropole.

Pour FO FINANCES cela passe par l'installation d'un CHSCT et d'un comité local d'action sociale afin que les agents affectés dans les TOM puissent bénéficier notamment :

- De l'établissement d'un conventionnement d'accès à des restaurants.
- De l'attribution des crédits (budget d'initiative locale) en tenant compte de la cherté de la vie en Nouvelle Calédonie.
- De la mise en place du dispositif d'aide et prêts en matière de logement.
- De la mise en place du dispositif d'aide et prêts pour les personnes handicapées.
- De la mise en place de l'aide à la petite enfance.
- De la mise en place des vacances enfants.
- L'attribution d'une dotation budgétaire spécifique de crédits Hygiène et Sécurité/Santé au travail.
- D'un Médecin de Prévention.
- De l'accès à la formation Santé Sécurité au Travail et en particulier celle concernant l'élaboration et la mise en place du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) pour les chefs de service, les Assistants de Prévention (ex ACMO) et les représentants du personnel...

En appui à cette audience, FO FINANCES a adressé le courrier ci-après à Madame la Ministre.

Paris, le 11 janvier 2012.

Madame Valérie PÉCRESSE
Ministre du Budget
des Comptes Publics
et de la Réforme de l' État
Bât Colbert Télédock 146
139 rue de Bercy
75572 PARIS cedex 12

Objet : Hygiène et sécurité et action sociale dans les TOM.

Madame la Ministre,

Je me permets d'appeler votre attention sur la situation particulière des agents du ministère (DGFIP-DGDDI) en fonction sur les territoires de Nouvelle Calédonie, de Polynésie Française et de Wallis et Futuna, au regard de l'application des règles d'hygiène sécurité de santé au travail et d'accès aux prestations d'action sociale.

En effet, nonobstant l'intervention récurrente de ma fédération sur le sujet, les agents de ces territoires ne bénéficient toujours pas des dispositions précitées.

Sur le principe, qu'un agent du ministère quelle que soit son affectation doit pouvoir disposer des mêmes droits en matière d'hygiène et sécurité, santé au travail et d'action sociale, la fédération des finances Force Ouvrière revendique l'installation d'un comité d'hygiène et sécurité et conditions de travail et d'un comité d'action sociale.

Dans l'attente d'une réponse que j'ose espérer favorable, je me tiens à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le Secrétaire Général
Laurent AUBURSIN